BULLETIN 2016

Octobre 2016

www.saint-lanne.fr



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

L'année écoulée a été marquée par la préparation de la fusion des communautés de communes de Vic, Rabastens et Maubourguet.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) bouleverse notre organisation actuelle.

Au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté regroupera 72 communes. Les compétences et les répercussions fiscales seront définies au cours des prochains mois.

Autre conséquence, la fusion des régions Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées constitue désormais la région Occitanie.

D'autres dispositions de cette loi vont changer les prérogatives des communes.

Par exemple, les compétences eau potable et assainissement seront transférées aux communautés de communes d'ici 2020. Le Syndicat de l'eau Rivière Basse est donc appelé à disparaître.

En même temps, dans le cadre du redressement des finances publiques, les dotations de l'Etat subissent une baisse inédite (cf. note sur la fiscalité distribuée en avril 2016).

Dans ce contexte pesant, le Conseil Municipal souhaite continuer sa mission en anticipant au mieux chaque décision.

Ainsi, l'aménagement de l'ancienne Mairie, principal investissement communal en cours, ne reprendra que lorsque les subventions octroyées seront connues.

Bonne lecture à tous,

Sandrine SANTACREU

A lire à l'intérieur.....

IMPORTANT	3
Les Finances	5
Un Saint-Lannais d'Origine Britannique reçoit la Nationalité Française	10
État Civil	10
Le Service Départemental de Recharge des Véhicules électriques	11
Les Ecoles – Regroupement Pédagogique Intercommunal	12
Communes nouvelles	12
Affichage de numéro de rue	12
Point Travaux	13
L'Ancienne Mairie	13
Le Réseau éléctrique	13
Le Cimetière	13
Une Idée de Sortie à Saint-Lanne	14
Le Zéro Phyto	15
Déchets abandonnés au cœur du village	16
Les Déchetteries – Horaires d'Ouverture	18
Redevance des ordures ménagères	20
Élagage des haies et arbustes	21
La Poste	21
Qualité des Eaux	22
Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	24
Rappel - OPAH	25
Rappel - ADMR de la Rivière-Basse (Aide à Domicile en Milieu Rural)	25
Bloctel : la Nouvelle Liste d'Opposition au Démarchage Téléphonique	26
Le Transport à la Demande	27
Les Associations	28
Quelques contacts utiles	32



SYSTÈME D'ALERTE

Nous mettons en place un système d'alerte pour vous alerter en cas de phénomènes qui pourraient menacer les habitants de la commune Possibilité d'événements climatiques violents, présence de malfaiteurs sur la commune etc.

Il pourra également servir pour vous tenir informés en cas de coupures imprévus des services d'eau et d'électricité, ou des perturbations dans le ramassage des ordures ménagères.

Le système fonctionne par SMS. Il nous faut donc les numéros de portable des habitants pour pouvoir les contacter le plus rapidement possible. A défaut le contact sera effectué par mail ou, ce qui risque d'être moins rapide et donc moins efficace, par téléphone vocal.

Pour cela, nous avons besoin de recenser votre numéro de portable et votre adresse mail.

Bien évidemment, ces informations ne seront pas diffusées, mais cela vous permettrait d'être informés au plus vite.

Veuillez compléter et retourner le coupon ci-dessous en mairie.

Coupon à retourner en Mairie
Nom - Prénom :
Adresse:
N° de portable:
Mail:
Je ne possède ni portable ni mail. Mon numéro de téléphone :

Avez-vous complété le coupon à la page précédente ?

000 -0- 000

Il est important de le retourner en mairie dès maintenant.

Merci

LES FINANCES

Le Compte Administratif 2015

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2014		126 420,15		76 858,59		203 278,74
Opérations de l'exercice	72 190,08	64 944,48	176 455,17	58 727,18	248 645,25	123 671,66
Restes à réaliser			53 500,00	105 000,00		51 500,00
TOTAL	72 190,08	191 364,63	229 955,17	240 585,77	248 645,25	378 450,40
Résultat cumulé au 31/12/2015		119 174,55		10 630,60		129 805,15

En séance ordinaire du 25 février 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

Excédent de fonctionnement : 119 174,55 €
 Excédent d'investissement : 10 630,60 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2016, soit 119 174,55
 € en recettes de fonctionnement.
- Report de l'excédent d'investissement au budget primitif 2016, soit 10 630,60 € en recettes d'investissement.

FONCTIONNEMENT					
RECETTES		DEPENSES			
Excédent 2015	119 174,55				
Produits des services	190,00	Charges à caractère général	20 000,00		
Impôts et taxes	34 842,00	Charges de gestion courante	26 320,00		
Dotations et Participations	32 461,00				
Autres produits	303,00	Charges financières	4 100,00		
		Atténuations de produits (reversement GIR)	15 926,00		
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	117 555,82		
		Ecritures comptables (Amortissements)	3 068,73		
TOTAL	186 970,55	TOTAL	186 970,55		

Investissement					
RECETTES		DEPENSES			
		Déficit 2015	40 869,40		
		Restes à réaliser	53 500,00		
		Emprunt	7 100,00		
Restes à réaliser	105 000,00	Renforcement des réseaux	3 500,00		
FCTVA	4 300,00				
Virement section fonctionnement	117 555,82				
Ecritures comptables (Amortissements)	3 068,73	Rénovation ancienne Mairie	122 455,15		
		Matériel de Bureau, mobilier,	2 500,00		
TOTAL	229 924,55	TOTAL	229 924,55		

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2016, le Conseil Municipal a été contraint de revaloriser les taux des taxes locales (v. note d'information du 15/04/2016).

Ainsi les taux pour 2016 sont fixés:

•	la taxe d'habitation	10,85 %
•	la taxe foncière sur le bâti	3,76 %
•	la taxe foncière sur le non bâti	11,13 %
•	CFE (cotisation foncière des entreprises)	18,59 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre un produit fiscal de 29 430 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases prévisionnelles €	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe d'habitation	183 700	10,850%	19 931
Taxe foncière bâti	125 500	3,76 %	4 719
Taxe foncière non bâti	35 600	11,13%	3 962
CFE	4 400	18,59%	818
TOTAL			29 430

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allégements :

Soit un total d'allocations de..... 3 472 €

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2016 s'élève donc à :

29 430 € - 15 226 € + 3 472 €

17 676 €

A titre comparatif, les taux moyens appliqués pour les communes de moins de 250 habitants dans le département sont:

- Cotisation foncière des entreprises :........... 32.61%

UN SAINT-LANNAIS D'ORIGINE BRITANNIQUE REÇOIT LA NATIONALITÉ FRANÇAISE



Le vendredi 23 septembre monsieur Rodrick HASELDEN, en présence de son époux monsieur Brian NICHOLLS et mesdames Danièle BITOUN et Joëlle DEFAY, a été félicité par madame la Préfète des Hautes Pyrénées après avoir reçu la nationalité française.

Cette matinée à la Préfecture de Tarbes s'est terminée par l'hymne national, la Marseillaise et un verre de l'amitié.

ÉTAT CIVIL

Il n'a pas eu de nouveaux événements enregistrés dans l'état civil de Saint-Lanne depuis le Bulletin 2015.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) est en train de déployer le reseau départemental de recharge des véhicules électriques en partenariat avec l'État, le Département des Hautes-Pyrénées, la Ville de Tarbes, le Syndicat Pyrénia et de nombreuses communes des Hautes-Pyrénées.

Fin 2017, ce sont 100 bornes qui devraient être en service sur l'ensemble du territoire, dans les lieux à forte fréquentation (parkings, centres urbains, commerces, sites touristiques, gares, aéroports, services...).

En 2016 et 2017, l'accès à ces bornes sera gratuit pour tous les véhicules qui seront munis d'un badge d'accès.

Ce badge peut être obtenu:

- par voie électronique en se connectant au site <u>www.sde65.fr</u>
- par courrier à adresser au :

SDE65
20 avenue Fould
BP 70914
65009 TARBES CEDEX

LES ECOLES - REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) a été créé entre les écoles de CASTELNAU RB et MADIRAN, compte tenu des effectifs déclinants de ces deux écoles. En l'absence de RPI, on encourt le risque disparition des deux écoles à court et moyen terme. Ce RPI déconcentré réunit les communes de Castelnau RB, Saint-Lanne, Madiran et les quatre communes des Pyrénées Atlantiques (Betracq, Crouseilles, Lasserre et Monpezat) sans mouvement d'élèves dans un premier temps afin de maintenir les postes sur les deux écoles tout en gardant la possibilité de faire évoluer le dispositif en fonction des contraintes d'effectifs.

COMMUNES NOUVELLES

Au printemps, les maires et adjoints des 5 communes du nord du département se sont réunis pour évoquer les communes nouvelles (fusion de plusieurs communes ensemble). L'ensemble des élus a trouvé cette réunion très constructive mais ne souhaite pas par manque d'informations et de recul entrer dans cette démarche. Cette réunion a permis d'évoquer différents problèmes locaux : la présence de médecins à Castelnau, le maintien de la poste à Castelnau et Madiran...

AFFICHAGE DE NUMÉRO DE RUE

En 2011 les routes de la commune ont été dénommées et les maisons numérotées. Depuis lors chaque propriétaire de bâtiment a l'obligation d'afficher le numéro à l'entrée de la propriété à proximité de ou sur la boîte aux lettres.

Ceci est nécessaire non seulement pour faciliter la tâche pour la Poste et les livreurs, mais surtout, pour les services d'urgence.

Nous vous rappelons votre obligation d'affichage du numéro.

Il pourrait y aller de votre vie!

POINT TRAVAUX

L'ANCIENNE MAIRIE

En début d'année les travaux de clos et couvert (gros œuvre extérieur, charpente couverture, menuiseries extérieures) se sont achevés et ainsi notre patrimoine préservé.

Le conseil municipal sollicite actuellement de nouvelles subventions pour financer les travaux d'aménagement de l'intérieur.

LE RÉSEAU ÉLÉCTRIQUE

Fin 2015, afin de sécuriser le réseau, ERDF a enfoui la ligne électrique entre Madiran et Saint-Lanne le long de la RD48. Un poste transformateur a été installé à l'embranchement Riscle/Aire-sur-l'Adour.

Le réseau électrique basse tension a été sécurisé sur le Chemin de la Gaidelère, la Route de Viella et à la Croix de Larroque.

LE CIMETIÈRE

Suite à la reprise des concessions, la brigade verte a ajouté du gravier sur les emplacements qui s'affaissaient et dans les allées. Olivia, de la SARL FÉGAPÉ a fourni gracieusement et planté des persistants. Nous la remercions pour cette initiative.

L'aménagement global du cimetière effectué l'année dernière commence à porter ses fruits. En particulier l'abatage des sapinettes a donné un aspect moins enfermé et a mis fin à la salissure des concessions. Les nouvelles plantations commencent également à s'établir.

UNE IDÉE DE SORTIE À SAINT-LANNE

Le parc aux rapaces a ouvert le 1er mai 2016.

Véronik et Valéry MARCHE ainsi que leur équipe vous font vivre leur passion pour les oiseaux de proie.

120 individus d'une trentaine d'espèces différentes sont présentés dans un parc arboré de 3 ha.

Le site est ouvert jusqu'à début novembre et rouvre en mai 2017.

Pour tout renseignement – 05 62 33 31 62 ou consultez leur site <u>www.fauconnerie-marche.fr</u>.



LE ZÉRO PHÝTO





Ensemble, protégeons notre santé, notre environnement, notre eau.

A partir du 1 er janvier 2017 (loi Labbé modifiée), les communes ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires ou pesticides (les désherbants) pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades, accessibles ou ouverts au public et de la voierie.

Le délai de mise en œuvre des alternatives aux produits chimiques est donc imminent. Une mesure rendue indispensable pour préserver la qualité de l'eau de nos rivières et des nappes souterraines, altérée par la pollution aux pesticides, mais aussi pour protéger notre santé et celle de notre entourage.

La loi concerne aussi les particuliers et particulièrement les jardiniers amateurs car la commercialisation et la détention des phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1 er janvier 2019. Seuls les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique seront utilisés.

La commune de Saint-Lanne s'inscrit dans la démarche vers le « zéro phyto » portée à l'échelle de la Communauté de Communes et soutenue par le Pays du Val d'Adour et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cette démarche est aussi une action collective et repose sur la responsabilité de chacun. Chaque administré est concerné et peut agir en évitant désormais d'épandre des désherbants le long des fossés, des rigoles ou sur les trottoirs. En maîtrisant mieux au quotidien nos pratiques, nous pouvons contribuer à la reconquête de la qualité des eaux, au bénéfice des écosystèmes, de notre santé et du bien-être des générations futures.

Un petit guide (livré avec ce Bulletin) vous est offert ; il vous donnera quelques clés pour disposer d'un beau jardin, équilibré et sain, sans recours aux pesticides.

DÉCHETS ABANDONNÉS AU CŒUR DU VILLAGE



Très régulièrement, des déchets sont laissés autour des containers à verre et à papiers, au cœur du village. Cet endroit n'est pas une décharge municipale et il est vraiment regrettable de devoir faire un rappel de la règlementation :

L'article R 635-8 du Code Pénal précise :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15. »

Nous avons également constaté, à plusieurs reprises, que des déchets et gravats divers et variés sont abandonnés, volontairement, dans les cours d'eau, fossés, bords de chemins... cette situation n'est pas acceptable. Chacun sait que la déchetterie de Maubourguet récupère et recycle au mieux les déchets (Horaires en annexe). Aussi, dans un souci de préservation de l'environnement et de notre cadre de vie, nous serons contraints de faire appliquer la Loi. Nous en appelons donc à la responsabilité de chacun.



Changement de date pour la tournée du 1 novembre 2016

Le ramassage est décalé au vendredi 4 novembre.



CALENDRIER DES "MERCREDIS" DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

ANNEE 2016 -4e TRIMESTRE



	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Déchetterie de MAUBOURGUET	12		14
Déchetterie de VIC EN BIGORRE	19	23	21
Déchetterie de BAZET	/	30	

collecte aux heures d'ouverture de la déchetterie



RAPPEL:

Déchets dangereux collectés : pots et bombes de peintures, diluants, solvants, vernis, mastics, colles, insecticides, produits phytosanitaires, radiographies médicales, ...

<u>Déchets dangereux non collectés</u>: déchets amiantés, déchets radioactifs, déchets explosifs type bouteille de gaz

VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT
Avenue du Recteur Chalin – 65500 VIC EN BIGORRE

Ф05.62.96.72.80 - ≥05.62.31.60.80 - ⊠ contact@va-environnement.fr – www.va-environnement.fr



Etablissement Public Intercommunal

Val d'Adour Environnement

a seek a magalayah seek ay a magalayah aren ay keek aren aren

VIC-EN-BIGORRE

Jours & horaires d'ouverture :

ETE

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-14H00-18H00 Samedi de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 18H00

HIVER

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-14H00-17H00 Samedi de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00

MAUBOURGUET

Jours & horaires d'ouverture :

ETE

Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-14H00-18H00 Samedi de 9H00-12H30 et de 13H30-18H00

HIVER

Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-14H00-17H00 Samedi de 9H00-12H30 et de 13H30-17H00

RABASTENS-DE-BIGORRE

Jours & horaires d'ouverture :

ETE

Mardi-Jeudi-14H00 - 18H00 Samedi de 9H00-12H30....13H30-18H00

HIVER

Mardi-Jeudi-14H00 - 17H00 Samedi de 9H00-12H30....13H30-17H00

MONTANER

Jours & horaires d'ouverture :

ETE

Lundi-Mercredi-15H30 - 18H00 Samedi de 14H00-18H00

HIVER

Lundi-Mercredi-14H30 - 17H00 Samedi de 13H00-17H00

BAZET

Jours & horaires d'ouverture :

ETE

Lundi-Mercredi 14H00 - 18H00 Samedi de 9H00-12H30....13H30-18H00

HIVER

Lundi-Mercredi -14H00 - 17H00 Samedi de 9H00-12H30....13H30-17H00 Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Val d'Adour Environnement Avenue du Recteur Chalin 65500 VIC-BIGORRE

O 05 62 96 72 80 B 05 62 31 62 80

contact@va-environnement.fr
 www.va-environnement.fr

QUE PEUT-ON DEPOSER?



- Le papier
- > Les bouteilles plastiques
- Les batteries
- Le carton
- > Le bois de démolition
- > Le verre
- Les huiles de vidange
- > Les piles
- > Les Films Plastiques
- Les DASRI* déchets d'activités de soins à risques infectieux) seringues
- Les Lampes à économies d'énergie
- Les ferrailles et matériaux divers
- Les déchets « verts » : produits de la tonte pelouses, de la taille des haies.
- Les objets encombrants : matelas, sièges, électroménager, poste TV, ...
- Les gravats : produits de petites démolitions comme les cloisons par exemple.





QUELS DEPOTS SONT INTERDITS ?

- Les produits pharmaceutiques
- > Les ordures ménagères
- > Les huiles de fritures
- Les déchets hospitaliers, anatomiques, et cadavres d'animaux
- Les déchets toxiques
- Les matières de vidange (hors huile)
- Les déchets non refroidis dont la température serait susceptible de provoquer un incendie
 > Les Pneus
- > Les Souches et bois de diamètre supérieur à 8cm.

Gratuite pour les administrés des communes ayant adhéré à l'option déchèterie dans la limite des apports hebdomadaires autorisés.

Accueil: un employé de Val d'Adour Environnement présent sur le site pour vous guider.

Apports limités à 2 m3 /semaine, 1 m3 pour les gravats et réservés aux particuliers.

L'accès est autorisé à tout véhicule dont le poids total en charge n'excède pas 3,5T.

Les produits de grosses démolitions sont déposés au centre de stockage des produits inertes, après rendez-vous avec Val d'Adour Environnement.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Val d'Adour Environnement Avenue du Recteur Chalin - 65500 VIC-BIGORRE O 05 62 96 72 80 & 05 62 31 62 80 ☑ contact@va-environnement.fr - www.va-environnement.fr

^{*} Dépôt à la Déchetterie de Vic en Bigorre.

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Chacun a pu constater une hausse de la redevance des ordures ménagères pour 2016. Plusieurs raisons à cela : la décharge départementale de Bénac a fermé fin 2015 et, en attendant de trouver une solution, nos déchets sont transportés à Montech (82). Nous devons assumer le coût du transport et du stockage. De plus, l'ancienne communauté de communes du Val d'Adour était jusque-là à la Taxe, c'est à dire que les usagers payaient les ordures en fonction de leur taxe foncière bâtie. En fusionnant et selon le choix du Conseil Communautaire, chaque usager de la communauté de communes du Val d'Adour et du Madiranais paye désormais une redevance, en fonction de la contenance du bac vert qui a été distribué fin 2015 (le volume dépend du nombre de personnes).

Pour 2016, les tarifs appliqués par bac sont les suivants :

80 litres (1 personne): 110 €
 120 litres (2 personnes): 218 €
 180 litres (3 personnes): 280 €
 240 litres (4/5 personnes): 341 €
 360 litres (6 personnes et +): 464 €
 770 litres: 892 €
 Résidences secondaires: 175 €

Nous vous demandons de vous signaler auprès de la communauté de communes (05.62.96.03.20) pour tout changement. Si le nombre de personnes augmente ou diminue, le bac et la facturation seront adaptés (justificatif à l'appui).

Le prochain bulletin communautaire traitera particulièrement ce point.

ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBUSTES

Beaucoup d'entre nous possédons des haies et arbres ou arbustes en bord de propriété.

Cela entraı̂ne quelques obligations à remplir comme la taille et l'entretien du terrain.

Ainsi, le propriétaire a le devoir de tailler sa haie dès qu'elle déborde sur l'espace du voisin ou sur la voie publique pouvant gêner le passage des usagers.

De même, les arbres et arbustes proches des voies ou surplombants la propriété d'autrui, doivent être élagués à l'aplomb de ces voies ou du jardin voisin.

Il faut noter qu'il est du devoir du propriétaire possédant un arbre à proximité des lignes électriques ou réseaux aériens de télécommunication d'effectuer l'entretien nécessaire afin d'éviter toute détérioration et coupure de réseaux. Le non-respect de ces mesures d'entretien engendre très souvent nuisances et conflits.

Le non-élagage des haies, arbustes, arbres, ronces dépassant la ligne séparative avec son voisin est sanctionné par le Code Civil (art. 673) : mise en demeure et possibilité de faire exécuter les travaux d'office aux frais du propriétaire.

LA POSTE



La Poste propose désormais de nouveaux services de proximité :

Proxi course : portage à domicile de biens culturels, de médicaments, divers produits à la demande...

Proxi équip : le facteur peut installer du matériel léger ou aider à sa prise en main

Proxi vigie: le facteur visite 6 jours/7 les personnes fragiles, les abords d'une propriété...

Proxi diag: le facteur peut réaliser des constats, relevés d'électricité et diagnostics

QUALITÉ DES EAUX





Délégation Départementale des HAUTES PYRENEES

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: ARS-DT65-PGAS@ars.sante.fr

Téléphone : 05.62.51.79.50 Fax : 05.62.34.93.05 SIAEP RIVIERE-BASSE

MAIRIE

65700 CASTELNAU-RIVIERE-BASSE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

SIAEP RIVIERE-BASSE

Prélèvement et mesures de terrain du 23/06/2016 à 12h00 pour l'ARS et par HELENE GUIRAUD

Nom et type d'installation : RIVIERE-BASSE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SAINT-LANNE - SAINT-LANNE (DOMICILE POUMADÈRE JEAN)

Code point de surveillance : 0000001020 Code installation : 000796 Type d'analyse : MPD1L Code Sise analyse : 00101369 Référence laboratoire : 441729 Numéro de prélèvement : 06500097908

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 06500097908)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

lundi 04 juillet 2016

-0000

Le Délégué Départemental Adjoint

Yannick DURAN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Agence Régionale de Santé Languesias Roussillon Milai Pyrénde Déligation Décartementain des Hantes Pyréndes

Place Ferry I RP 1335 163013 TARRES Carbox 9



			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				ol Contact		
Température de l'eau	19,1	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				WELL TO		
pH	7,93	unitépH			6,5	9.0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	NECESTAL PROPERTY.					
Chlore libre	0	mg/LCI2		1		
Chlore total	0,05	mg/LCI2				
			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				(ASTALE)
Turbidité néphélométrique NFU	1,03	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	360	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	March March					
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L	-	T	- Hallaton Pro-	0,1
Nitrates (en NO3)	24,6	mg/L		50,0		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					Side	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	4	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) VMG Gérontologie a pour but d'optimiser et d'améliorer le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans.



Le CLIC est, pour les personnes âgées et leur entourage, un lieu :

- d'accueil et d'écoute.
- d'information et d'orientation,
- d'aide personnalisé.

C'est aussi pour les professionnels, un lieu :

- d'information et de formation.
- de coordination autour des personnes âgées,
- de réflexion, d'étude et de mise en œuvre d'actions collectives.

C'est un service entièrement gratuit.

Missions de l'Association VMG

- > Information, coordination, animation et aide en faveur des personnes âgées et/ou dépendantes.
- > Optimisation des conditions de maintien à domicile.
- > Coordination entre les différents services, structures et établissements.
- > Développement des actions de prévention et d'évaluation.

Contact:

Résidence La Clairière Square Pierre Trouillé 65500 Vic-en-Bigorre

Tél / fax: 05 62 31 83 39 (répondeur 24h/24)

Site: www.vmgg.com

RAPPEL - OPAH

La Communauté de Communes du Val d'Adour Madiranais a reconduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat jusqu'en 2017.

Si votre logement a plus de 15 ans, si vous envisagez de faire des travaux d'amélioration (maîtrise de l'énergie, adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées, lutte contre l'habitat indigne...) et en fonction de vos revenus, vous pourriez bénéficier de subventions (Agence Nationale de l'Habitat, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional).

Pour tout renseignement (notamment crédit d'impôt, éco-prêt...), pour une aide technique et administrative, contactez le Bureau Altaïr au 05 62 93 07 40 et n'hésitez pas à rencontrer l'équipe d'animation lors des permanences à Castelnau, Lascazères ou Maubourguet (voir plaquette en annexe).

RAPPEL - ADMR DE LA RIVIÈRE-BASSE (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)

Depuis de nombreuses années, l'ADMR est une association (l'antenne locale est à Maubourguet) qui propose de nombreux services pour l'aide et le maintien à domicile des personnes.

Il y a une multitude de services:

- ménage, courses, entretien du linge
- aide et accompagnement
- préparation des repas
- portage des repas à domicile
- téléassistance
- soins infirmiers, hygiène
- petit bricolage et jardinage...

Certaines de ces prestations peuvent être financées par divers organismes. Vous pouvez également bénéficier de réduction ou crédit d'impôts sous certaines conditions. L'équipe ADMR vous aidera dans les démarches administratives (tél : 05 62 96 36 75).

N'hésitez donc pas à les contacter pour plus d'informations.

BLOCTEL : LA NOUVELLE LISTE D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Depuis le 1er juin 2016, les consommateurs peuvent s'inscrire sur une nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique. Les professionnels devront respecter ce choix et faire effacer de leurs fichiers les numéros des personnes inscrites.

Comment s'inscrire sur Bloctel?

Pour bénéficier du service, les consommateurs devront simplement entrer leur(s) numéro(s) de téléphone (dans un maximum de 8 numéros) sur le site www.bloctel.gouv.fr. Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription sera effective, sachant que ce délai sera au maximum de 30 jours après la délivrance du récépissé. Il indiquera également la durée d'inscription sur cette liste d'opposition, à savoir trois ans. Trois mois avant l'expiration de ce délai, les consommateurs seront contactés par mail ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Et pour les téléphones mobiles?

Il sera également possible d'inscrire un numéro de téléphone portable. En revanche, les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement (33 700), ne sont pas concernés.

Existent-ils des exceptions?

Le Code de la consommation autorise le démarchage dans les situations suivantes :

- «en cas de relations contractuelles préexistantes». Autrement dit, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous proposer une offre, votre assurance un nouveau contrat, etc...;
- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines;
- lors d'appels émanant d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'ils ne font pas de prospection commerciale.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

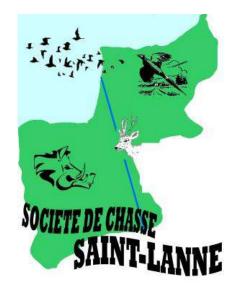
Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées assure les dessertes et offre une plus grande accessibilité aux zones éloignées des lignes régulières, en permettant entre autres l'accès aux marchés locaux. Suite à une délégation de services du Conseil Départemental en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, la communauté de communes du Val d'Adour et du Madiranais assure une ligne de transports à la demande au départ de Castelnau Rivière Basse en direction des marchés de Maubourguet, le mardi et de Vic en Bigorre le samedi.

Un arrêt est prévu place de la Mairie à SAINT-LANNE.

Afin de bénéficier du transport à la demande, il est nécessaire d'effectuer une réservation auprès de la centrale au 0 800 65 65 00 (appel gratuit) au plus tard la veille du voyage avant 18h.



LES ASSOCIATIONS



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Il est où l'hiver, il est où ?

Triste hiver pour les bécassiers et les adeptes de la grive, ces 3 derniers mois de cette année 2015 ont été trop cléments. La poussée prodigieuse de cèpes, tant par la durée que par la profusion, nous a d'abord fait tourner le nez vers le sol, avant de le relever pour admirer le vol des premières bleues. Bien qu'irréguliers,

les passages migratoires avaient de quoi satisfaire les ''paloumayres ''jusqu'à la fermeture.

Au cours de l'assemblée générale du 2 août 2015, qui a réinvesti le bureau sortant dans ses fonctions, il avait été décidé que :

- Deux lâchers seraient effectués, le premier à la veille de l'ouverture avec 52 faisans et 30 perdreaux et le second le 20 novembre avec 40 faisans et 30 perdreaux.
- Le prix des cartes sociétaires et des chasseurs extérieurs restera inchangé.
- Le plan de chasse chevreuils sera toujours de 20 bêtes, seul le tir d'été pour les brocards passera de 4 à 6.
- La société de chasse offrira 2 sangliers au comité des fêtes pour contribuer à la réputation de son concours de pêche annuel.

Le 24 octobre, le banquet de la chasse a encore réuni une centaine de convives qui a fait ripaille de chevreuil, sanglier et même poisson. Un grand merci aux membres du comité des fêtes, ils se reconnaîtront, pour leur investissement, avant, pendant et après le repas. A cette occasion, 27 membres de l'association du Refuge étaient présents autour de la table, merci à eux.

Les agriculteurs et automobilistes seront certainement satisfaits d'apprendre que la société de chasse, avec le concours des chasseurs du Refuge du Louet, a pu prélever 25 sangliers sur le territoire de Saint-Lanne et Cannet. Contre 17 l'an passé.

Quelques mots sur l'indispensable régulation des nuisibles. Comme chaque année nous effectuons quelques battues aux renards à partir de décembre jusqu'à fin février et également en mars. Grâce à la délégation des propriétaires, le DDT nous autorise à organiser des battues que nous mettons en place avec l'incontournable M. Paul Latapi et son équipe, ainsi que quelques chasseurs Saint-Lannais.

Résultat de ces interventions : 15 renards adultes et 4 renardeaux – 2 fouines au piège – 24 ragondins au piège – 11 pies au piège et 19 corneilles noires au piège et tir.

Pour terminer encore tous nos remerciements aux propriétaires terriens qui, par la signature de délégation nous permettent d'afficher ces résultats qui, certes satisfaisant, doivent perdurer.



Le bureau de la société de chasse



LE COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-LANNE

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année le comité des fêtes a organisé deux manifestations aui ont connu un franc succès :

Le concours de pêche a comptabilisé pas moins de 82 pêcheurs pour cette journée conviviale et très ensoleillée! Chaque participant s'est vu remettre un lot grâce à la générosité de nos sponsors. Par la suite, un repas a été servi à 120 personnes. Cette manifestation sera reconduite l'an prochain au vu du succès et du nombre de participants grandissant chaque année.

La fête du village, si chère à tous les Saint Lannais, a réuni quant à elle, 130 personnes pour le repas. Un excellent repas animé par la banda « les Dandy's de l'Armagnac ». Folle ambiance et grande réussite!

Je tenais à remercier tous les bénévoles du comité et tous ceux qui viennent chaque année lors de nos manifestations. Sans vous, rien ne serait possible!

Nous espérons vous revoir l'an prochain!

A très bientôt,

Clélie MAURINO

Présidente du Comité des Fêtes



PELEYRE

Rapport d'activité

La troisième édition de la Quinzaine de l'image s'est déroulée du 1 au 17 juillet 2016 dans les villages de Maubourguet et Madiran, et à la galerie Peleyre à St. Lanne. 42 photographes et 2 clubs de photographie y ont participé ; un total de 420 photographies a été exposé, dont 200 à l'extérieur, en grand format sur bâche ou sur forex, le double du nombre en 2015.

Dans le cadre du thème de l'association Peleyre pour 2016, « Un deuxième regard », qui met l'accent sur les femmes artistes et sur la représentation des femmes dans l'art, nos invitées d'honneur étaient deux jeunes femmes photographes talentueuses et passionnantes, Dorothy-Shoes et Laura Bonnefous. Toutes les deux ont été reconnues au niveau national et ont remporté le premier prix dans la Bourse du talent, organisée chaque année par Picto en partenariat avec la BnF. En plus, Laura Bonnefous a été choisie en 2015 comme l'une des « 30 under 30 » femmes photographes dans le monde.

Les expositions ont été accompagnées par un concours de photographies et plusieurs ateliers. Le concours, soutenu par Cyril Vidal, photographe professionnel à Aire-sur-l'Adour et meilleur ouvrier de France en 2015 et « Les 20 de Madiran », regroupement de vignerons indépendants, a attiré 37 participants, et il a été remporté par Françoise Dufau, du club photographique Lumière noire à Pau. Les ateliers ont comporté "Femmes, portrait en creux en photographie", animé par Christine Chantelauze, et une journée "Découvrir la photographie" avec plusieurs activités, dont la prise de vue en campagne et dans la ville, et une analyse des photographies par Jean-Claude Paillé et Roseline Dupeux, ancienne présidente de la région Midi-Pyrénées de la Fédération Photographique de France.

Les expositions à la Maison des associations à Maubourguet, et à la galerie Peleyre, ont attirées environ 500 visites, et les photographies en extérieur ont été vues et appréciées par plusieurs centaines de personnes. Nous avons reçu des commentaires très positifs de la part des commerçants et des élus de tous les deux villages. Parmi les participants, un petit sondage a indiqué un niveau de satisfaction très satisfaisant, et la volonté de participer aux prochaines éditions.



AUTOUR DU SAGET

Le Saget est un modeste cours d'eau qui borde Saint-Lanne et se jette dans l'Adour. Il fut un lieu de rencontre entre trois « pays »: la Bigorre, le Béarn, l'Armagnac.

« Notre association est née de rencontres et d'envies :

- de mieux connaître l'histoire de Saint-Lanne et ses environs
- de mettre en commun des connaissances, des savoirs dans le respect des différences d'appréciation et d'opinions de ses adhérents.

Nous nous proposons chaque année:

- de nous intéresser à un élément différent de la vie saint-lannaise : coutume, usage, histoire.
- d'organiser une marche sur les chemins de la commune et des alentours.

Le moment de présentation de notre centre d'intérêt et la marche seront ouverts aux nonadhérents. Nous ambitionnons de publier un écrit annuel en rapport avec notre centre d'intérêt défini par l'assemblée générale. »

Voilà ce que nous écrivions l'an passé. C'est ce que les 21 adhérents ont réalisé et le petit journal distribué fin août dans les boites l'a rappelé.

Pour cette nouvelle année les objectifs demeurent et nous nous intéresserons à la chasse, aux différentes chasses. Nous organiserons une journée de présentation en 2017.

Nous commençons par une marche DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2016.

N'hésitez pas à vous joindre à nos activités ou à nous rejoindre dans l'association.

Mr DELLERUE Robert et Mr DUTILH Alain

QUELQUES CONTACTS UTILES

Mairie de Saint-Lanne : Tél : 05 62 31 70 43

Mail: <u>mairie.stlanne@orange.fr</u>

Site: <u>www.saint-lanne.fr</u>

Communauté des communes du Val d'Adour et du Madiranais :

Adresse: 350 Boulevard Lapalu

65700 Maubourguet

Tél: 05 62 96 03 20

Site: <u>www.cc-valdadour-madiranais.fr</u>

Val d'Adour Environnement :

Adresse: 80 bis avenue Claude Chalin

65500 VIC-EN-BIGORRE

Tél: 05 62 96 72 80

Site: www.va-environnement.fr

Les Réseaux :

Électricité:

ERDF a changé de nom et devient ENEDIS. Pour toute question concernant le dépannage de la distribution d'électricité contactez désormais le 0 972 675 065

Eau: Véolia: Tél: 05 61 80 09 02